
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 7 février 2023 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA23 08 0040

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 février 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen – arrivée à 20 h 23
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA23 08 0041

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2023.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0042

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tels que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA23 08 0043

La première période des questions du public a lieu de 19 h 34 à 20 h 39.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur S. C. – en présentiel
rue Decelles

Monsieur aborde le sujet de la sécurité hivernale, précisément des bandes cyclables en période de déneigement sur l'avenue Sainte-Croix.

La pratique qui était faite, avec le déneigement de la rue jusqu'au trottoir, sur l'avenue Sainte-Croix, permettait l'utilisation du vélo de façon sécuritaire sur ce boulevard important. La bande

cyclable installée depuis 5 ans sur l'avenue Sainte-Croix est utilisée comme dépotoir pour la neige, ce qui empêche de rouler à vélo dans cette bande. Il faut donc obligatoirement rouler dans la voie de gauche avec les automobilistes, ce qui n'est absolument pas sécuritaire pour les cyclistes.

J'aimerais avoir un engagement de l'arrondissement pour que les bandes cyclables soient aussi bien déneigées que les trottoirs et que les chenillettes passent dans les bandes cyclables afin de les dégager après le passage des gros équipements de déneigement. De plus, il faut que la bande cyclable soit incluse dans les mesures de sécurité pour les cyclistes. Il faut attendre longtemps avant que le déneigement ne soit fait sur l'avenue Sainte-Croix. Une fois que les voitures passent, le reste peut attendre.

Réponse (A. DeSousa): Les enjeux soulevés sur l'avenue Sainte-Croix méritent d'être vérifiés et le directeur des Travaux publics, monsieur François Lapalme, fera passer le message pour que le déneigement soit fait en tout temps. Pour ce qui est de l'usage de chenillettes sur la bande cyclable, il est probable que ces équipements ne soient pas disponibles. Cependant, il existe une volonté par les membres du conseil que les bandes cyclables soient utilisables toute l'année, mais cela demeure difficile lors des chutes de neige. Le déneigement est priorisé selon le bien commun et, malgré qu'il soit impossible de plaire à tous, on essaie très fort d'y parvenir.

Monsieur F. A. – en présentiel
rue Khalil-Gibran

À la suite de la sortie de l'opposition officielle de Montréal aujourd'hui, devons-nous comprendre que le problème des rats est plus grave à Saint-Laurent que dans le grand Montréal ou le quartier chinois?

Réponse (A. DeSousa): Il ne s'agit pas d'un problème important à Saint-Laurent. Cependant, le changement d'habitat déplace certains animaux et ceci n'est pas exceptionnel chez les rats. Contrairement à certains arrondissements de Montréal, Saint-Laurent a instauré l'usage de trois bacs pour la gestion des vidanges. Bien fermés, ces bacs semblent jouer un rôle efficace de contrôle de la vermine, contrairement à des sacs de vidanges facilement déchirables, et cela a un impact important sur le contrôle des rats.

Le conseiller Aref Salem ajoute qu'il a fait une intervention à ce sujet aujourd'hui à Montréal et que cela est lié à deux constats. Tout d'abord, l'abandon des rodenticides qui a nui considérablement au contrôle des rats (la Ville vient de modifier ses pratiques sur cette question en autorisant l'usage d'un rodenticide). Enfin, la collecte des déchets aux deux semaines ne peut fonctionner uniquement que si on privilégie l'usage de bacs et qu'on cesse de favoriser l'usage des sacs.

Madame S. S. – en présentiel
boul. Jules-Poitras

Madame remercie les élus pour le travail fait, mais souligne qu'un important problème affecte encore le 1425, boulevard Jules-Poitras, où on y retrouve encore des infestations de vermines dans l'immeuble. C'est aussi le cas des immeubles voisins. Bien qu'il y ait des travaux de construction depuis septembre, rien n'est encore terminé et il y a des coquerelles partout. L'immeuble est aussi affecté par des problèmes de chauffage, de manque d'eau chaude, d'ascenseurs défectueux, etc. Il y a eu beaucoup d'inspections, mais rien ne change et les problèmes demeurent. Cela affecte la santé des résidents de l'immeuble. Elle demande que l'on retire l'inspecteur chargé du dossier et qu'il soit remplacé, car il ne semble pas parvenir à faire avancer les différents dossiers de salubrité, de sécurité ou lié à la santé.

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement prend tous les moyens nécessaires afin que les objectifs en matière de santé et sécurité soient atteints. Le maire souligne qu'il connaît bien les inspecteurs de l'arrondissement et que ceux-ci font très bien leur travail. Dès qu'il y a un enjeu, ils interviennent. On ne change pas les inspecteurs parce que les gens en font la demande. Le travail est fait avec l'appui et l'expertise d'un-supérieur qui s'assure que le travail est bien fait.

Ce qui est promis dans un bail et qui n'est pas fourni relève du Tribunal administratif du logement et non de l'arrondissement. La directrice d'arrondissement, madame

Isabelle Bastien, fera un suivi sur ce dossier et nous allons nous assurer que le propriétaire réponde à nos demandes.

Madame M. G. – par courriel
H4L 1N7

Is there a plan to bring in younger establishments that can put Saint-Laurent on the map as a destination in Montreal's cultural fabric, similar to the pivot Wellington Street has seen in Verdun in the last couple of years (restaurants, bars, independent coffee shops)? With its proximity to the metro, is there a vision for Décarie Boulevard to evolve as a « must-go » destination?

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement de Saint-Laurent s'efforce à ce que le boulevard Décarie soit attractif et varié en facilitant l'arrivée de commerces locaux diversifiés qui peuvent aider à dynamiser cette rue. Dans cette optique, le règlement autorisant les microbrasseries est entré en vigueur le 24 mars 2022, et permet d'établir cet usage, entre autres, sur le boulevard Décarie. L'usage « microbrasserie » est reconnu pour donner de la vitalité aux artères commerciales dans la même optique que certains commerces de la rue Wellington.

L'arrondissement propose une programmation d'activités dans le secteur du boulevard Décarie (au parc Beaudet, à la place Rodolphe Rousseau, etc.) afin d'assurer une animation, et ce, toute l'année sur cette rue commerciale.

La SDC Quartier D, a comme mission de promouvoir et de développer les affaires sur le boulevard Décarie. Quartier D entreprend des actions afin de promouvoir cette artère en recrutant de nouveaux commerces qui viendront ajouter de la valeur à tous, ainsi que la mise en place d'événements promotionnels, festifs et rassembleurs. Ces événements se voudront générateurs d'achalandage.

Monsieur M. O. – par courriel
H4R 3H9

I live in a Bois-Franc townhouse and have recently received a warning to not park in my common area tunnel with the threat of a fine. We don't block any emergency exits and the tunnel allows for cars to drive in multiple directions. Many of us park in these tunnels because our two-car garages are not wide enough to actually park two cars and we feel it imperative to keep our cars off the street due to the increase in car thefts. What is Saint-Laurent doing to protect us from these car thefts and how do we petition the city to allow us to park in our tunnels until we feel safe enough to leave our cars outside? In addition, what are we to do when we must take our cars off the road for snow clearing or other city mandated activities? Am I risking a fine simply because the roads must be cleaned or if I need to park my car somewhere during a vacation?

Réponse (A. DeSousa): Le garage souterrain est partagé par les 10 unités d'habitation contigus. Puisque la plaignante n'a pas identifié les occupants fautifs et que l'inspectrice ne pouvait identifier les propriétaires des véhicules en infraction, un avis a été transmis à tous les occupants, soit du 2156 au 2174, rue John-McCurdy. Rappelons que les voies menant aux cases de stationnement ne peuvent être encombrées par un véhicule. Il s'agit de voies de circulation et non de cases de stationnement. Le but est d'assurer une circulation sans obstacle et de faciliter les manœuvres véhiculaires.

Selon l'article 3.5, 3^o du règlement sur le zonage, « Un accès véhiculaire et une voie véhiculaire ne peuvent en aucun temps être utilisés pour le stationnement d'un véhicule moteur, d'un bateau ou d'une remorque. »

Sur la question des vols de voiture, la maire assure le citoyen que le SPVM utilise d'importantes ressources afin d'en réduire le nombre.

Monsieur P.-A. O.-P. – par courriel
H4L 2K5

Allez-vous suivre de près et nous informer des développements concernant le dossier du jeune qui a été atteint par balle près du parc Saint-Laurent? Ceci m'inquiète beaucoup et j'aimerais voir toutes les ressources déployées afin de retrouver les criminels et les arrêter.

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement est en contact quotidien avec le commandant du poste de quartier 7 du SPVM qui s'assure de faire le suivi auprès

de notre administration à la suite de cet événement. Il nous confirme qu'une enquête est en cours pour retrouver le ou les auteurs de ce crime et qu'une équipe d'enquêteurs est effectivement sur le dossier.

Le maire se dit également inquiet et le commandant Pierre-Luc Gauthier assure que toutes les ressources sont déployées pour résoudre le dossier, que l'enquête progresse bien, mais nous n'avons pas encore de résolution. Il mentionne qu'il se fera un devoir de soumettre les conclusions de l'enquête lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

Madame S. A. G. – par courriel
H4R 2R7

Pourquoi les heures d'ouverture de notre bibliothèque du Boisé sont nettement moindre que les heures d'ouverture des bibliothèques de Laval (<https://biblio.laval.ca/horaires-et-coordonnees>), de la Ville de Mont-Royal, de Longueuil, etc., qui elles ferment à 21h? Nous trouvons que l'offre de service de la bibliothèque du Boisé était déjà insuffisante, et nous apprenons cette semaine que les heures de fermeture sont encore plus tôt les soirs de semaine. Cela nous empêche d'y aller les soirs, et on manque de temps pour en profiter. Pourriez-vous ouvrir davantage et surtout fermer à 21h, pour le bien des familles, des ados et des adultes qui y trouvent un endroit paisible et inspirant, si important de nos jours?

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement s'est basé sur les statistiques de fréquentation pour modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque du Boisé. Les statistiques et les longues files d'attente avant l'ouverture, démontrent clairement un achalandage plus important le matin, contrairement à celui de la dernière heure, avant la fermeture en soirée. L'arrondissement a choisi de décaler les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, pour permettre un accès plus tôt (10h au lieu de 11h) et ainsi mieux répondre à une demande accrue de la part des citoyens. La bibliothèque du Boisé offre 62 heures d'ouverture, ce qui lui mérite la deuxième place en termes de nombre d'heures d'ouverture parmi les 45 bibliothèques de la Ville de Montréal. La Ville de Longueuil n'égale pas ce nombre d'heures et ses grandes bibliothèques sont généralement fermées le lundi. La Ville de Laval offre 69 heures dans la majorité de ses bibliothèques.

Madame S. G. – par courriel
rue Jean-Bouillet

Quand la piscine Marlborough sera-t-elle en fonction? Cela fait quelques années que nous en sommes privés.

Réponse (A. DeSousa): La piscine du parc Marlborough sera complètement mise à niveau afin d'offrir une installation de grande qualité à la communauté. Les plans et devis sont actuellement en voie d'être complétés et il est prévu d'aller en appel d'offres au courant du mois de mars. Les travaux pourraient donc débuter à la fin du printemps 2023, permettant ainsi de viser la mise en service et la réouverture au courant de l'été 2024. D'ici là, l'arrondissement continue d'offrir une programmation dans plusieurs piscines réparties sur son territoire, dont la piscine du parc Noël-nord située à proximité du parc Marlborough.

Madame D. D. – par courriel
rue Hébert

La qualité du processus de déneigement est vraiment minimale cette année. Les rues et trottoirs de mon quartier sont mal déneigés, mal déglacés et il faut attendre plusieurs jours pour que le tout soit finalisé. De plus, certains employés sont carrément irrespectueux des biens des résidents. En effet, la semaine dernière, une souffleuse a tout simplement soufflé la neige sur notre voiture parce qu'il manquait un camion de chargement! Nous avons fait des plaintes au 311 en demandant une rétroaction de la part de la voirie mais n'avons eu aucun retour. Que comptez-vous faire pour améliorer la situation?

Réponse (A. DeSousa): Le message sera passé aux employés et il leur sera demandé de faire attention. Le maire mentionne avoir assisté au déneigement la semaine passée et souligne l'exceptionnelle qualité du travail de déneigement par les employés de l'arrondissement. Il souligne qu'il y a eu beaucoup de neige durant

cet hiver et il a fallu mettre les bouchées doubles, mais le travail a été fait. Il est à noter que cette situation est vécue partout à Montréal.

Monsieur M. F. – par courriel
rue Quenneville

Le citoyen écrit concernant la situation vécue avec le groupe Banvest : même les réparations urgentes ne sont plus assumées par Banvest au 1270, rue Quenneville.

Réponse (A. DeSousa): Tous les délais que nous avons donnés au propriétaire sont échus et nous n'avons que très peu de collaboration de sa part. Devant ce constat, nous sommes en processus de soumission pour effectuer les travaux urgents en lieu et place du propriétaire. Parallèlement, nous inspectons les 5 immeubles de Banvest toutes les semaines.

Monsieur O. L. – par courriel
rue Guertin

Le citoyen écrit par rapport à la mobilité active dans l'est de l'arrondissement.

Premièrement, nous avons vu l'annonce de la phase I des travaux pour le REV sur le boulevard Henri-Bourassa, ce qui en soi est une excellente nouvelle. Cependant cette phase ne touche qu'un petit segment dans l'ouest de l'arrondissement. Quels sont les échéanciers pour les phases suivantes et peut-on s'attendre à avoir une piste cyclable complète qui débiterait de l'autoroute 13 et pourrait nous amener jusqu'à Montréal-Nord dans 4 ans?

Deuxièmement, avec la venue du REM, les passages à niveau seront impossibles sur la ligne Montréal-Deux Montagnes. Y a-t-il des plans pour désenclaver le secteur Chameran (vers l'ouest) et le secteur des rues Poirier/Dutrisac (vers l'est) au niveau de la mobilité active? Une passerelle piétonne au-dessus de la ligne de train au bout des rues Poirier ou Deguire, par exemple? Même avec un éventuel REV sur le boulevard Henri-Bourassa, il demeure insensé pour un piéton voulant circuler dans cet axe d'emprunter le fameux viaduc « DANGER » sur le boulevard Henri-Bourassa. Le détour est long et peu hospitalier.

Troisièmement, peut-on s'attendre à une amélioration du cyclisme dans l'axe des rues O'Brien/Sainte-Croix? Un REV sur cet axe serait hautement nécessaire étant donné que c'est le seul passage cyclable vers le sud et qu'il y a deux cégeps.

Réponse (A. DeSousa): Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité de la Ville de Montréal, responsable du réseau cyclable, prévoit poursuivre l'aménagement du REV sur le boulevard Henri-Bourassa à l'est de la rue Félix-Leclerc, jusqu'à la rue Berri. L'échéancier de réalisation n'est pas encore connu pour la portion laurentienne du projet. En ce qui concerne les travaux prévus à partir de 2023, sur le territoire de Saint-Laurent, ils prévoient l'aménagement de bandes cyclables à l'ouest de la rue Valiquette, qui permettront de franchir le viaduc surplombant l'autoroute 13, et joindre le réseau cyclable existant sur la rue de Miniac.

Le Plan directeur du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal prévoit l'aménagement de liens cyclables sur les axes des boulevards Henri-Bourassa et Jules-Poitras. Outre ces mesures jugées prioritaires pour l'arrondissement, divers scénarios de désenclavement sont présentement à l'étude par la Ville de Montréal. Les équipes techniques de Saint-Laurent collaborent avec les services centraux afin de faire progresser le dossier le plus efficacement possible.

Un réaménagement des voies cyclables à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et de la rue du Collège a été réalisé à l'automne 2022, permettant de sécuriser ce carrefour très achalandé. Une autre intervention est prévue en 2023, visant à sécuriser l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et du chemin de la Côte-de-Liesse. La largeur de l'avenue Sainte-Croix ne permet pas l'implantation d'un aménagement de type REV. Toutefois, l'administration laurentienne étudie présentement d'autres scénarios d'optimisation du lien cyclable, en collaboration avec la Ville de Montréal.

Madame E. C. – par courriel
rue Cardinal

Je voudrais marcher avec mes enfants entre l'arrêt d'autobus de l'école Saint-Laurent et l'aréna Raymond-Bourque, mais il n'y a pas de trottoir entre les deux. J'ai besoin de marcher dans la

rue où via le Complexe sportif. Pour protéger mes enfants et la planète je pense que c'est mieux s'il y a un trottoir entre l'autobus et l'aréna.

Réponse (A. DeSousa): Les lieux sont déjà desservis par un trottoir longeant le boulevard Thimens entre l'école Saint-Laurent et l'aréna Raymond-Bourque.

Cependant, le service concerné aux Travaux publics contactera la requérante afin de mieux comprendre la question. Des interventions pourront par la suite être planifiées, si nécessaire.

Monsieur Z. H. – par courriel
rue Étienne-Montgolfier

À la suite des différents échanges et plaintes reliées au parc canin du Noroît, je fais un suivi sur les démarches de l'arrondissement afin que les résidents retrouvent leurs quiétudes. Sauf pour une petite affiche très peu visible qui demande de respecter le voisinage, rien de concret ne semble avoir été fait. Après une certaine accalmie à cause des Fêtes et du temps froid, la problématique des chiens qui jappent refait surface, pas seulement dans le parc, mais également à l'approche du parc quand les gens arrivent en voiture et débarquent les chiens. Pourquoi ne pas fermer l'accès au parc qui donne sur la rue Étienne-Montgolfier? Deux autres accès seront toujours disponibles. Cette fermeture viendrait régler une partie du problème. De plus, les règlements ne sont pas respectés. Il n'y a aucune présence de la patrouille canine qui a été promise. Les patrouilles doivent être effectuées à l'heure du midi et à partir de 16 h 30 afin de constater les problèmes. Honnêtement, ce parc tel qu'on l'a déjà mentionné est beaucoup trop grand et n'aurait jamais dû se retrouver dans un quartier résidentiel. Je me demande encore comment et qui a pu autoriser la construction d'un tel parc sans penser aux conséquences. Pourquoi ne pas au moins fermer la grande partie du parc et le transformer en modules d'enfants, bancs et sentiers pour permettre aux résidents d'en profiter? Des solutions faciles et très peu coûteuses!

Réponse (A. DeSousa): Voici, en résumé, les interventions qui ont été faites sur le terrain à ce jour ainsi que les actions qui seront prises au cours des prochaines semaines :

Surveillance : Rondes et interventions

A l'instar des autres parcs sur notre territoire, des rondes régulières ont été effectuées par nos inspecteurs de la Division de l'environnement afin de sensibiliser les usagers du parc canin, notamment en ce qui concerne les aboiements. Une surveillance particulière quasi quotidienne a été commandée pour le parc du Noroît, depuis le 1^{er} décembre 2022. Ajoutons que les équipes de la patrouille canine relevant de la Ville de Montréal ont également été mobilisées pour effectuer des rondes en soirée. Ils ont eu l'occasion de discuter avec certains propriétaires sur le comportement approprié des chiens dans un parc canin.

Ajoutons à ces mesures les passages (2 fois par jour) de notre patrouille de sécurité urbaine d'arrondissement depuis plusieurs semaines.

Je prends bonne note de votre suggestion en ce qui touche les périodes auxquelles la patrouille canine devrait intervenir et j'aviserai nos services en conséquence.

En résumé, nous avons assigné toutes les ressources à notre disposition afin de minimiser les impacts de l'ouverture du parc canin et nous allons continuer de le faire.

Sensibilisation

On m'informe effectivement que des panneaux ont été installés afin de sensibiliser les propriétaires de chiens aux bruits générés par l'aboiement de leur bête. Si jamais nous devons en ajouter ou les modifier pour les rendre plus lisibles, nous le ferons.

Nos services ont communiqué avec certains propriétaires pour donner suite à des plaintes (une lettre leur a même été envoyée).

Éclairage et végétalisation

Depuis le 9 décembre dernier un système permet la fermeture de l'éclairage à compter de 21 h 10.

Plusieurs arbres ont été plantés dans le projet. Il y a également un remplacement des arbres en bordure de rue le long de la rue Étienne-Montgolfier. Sept ou huit

arbres ont été plantés à la fin de l'automne 2022 pour remplacer les arbres manquants en bordure de rue.

En terminant, l'arrondissement s'engage à poursuivre ses interventions dans ce parc canin sur une base régulière et nos services appliqueront la réglementation en vigueur. Ultiment, nos actions pourraient mener à l'émission d'avis d'infraction et à des constats, le cas échéant.

En ce qui concerne vos autres suggestions, notamment la modification des accès, nos services vont évaluer cette possibilité.

CA23 08 0044

Dépôt du rapport, pour les mois de novembre et décembre 2022, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA23 08 0045

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE	la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « <i>L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite!</i> » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;
ATTENDU QUE	l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;
ATTENDU QUE	les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;
ATTENDU QUE	les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;
ATTENDU QU'IL	y a lieu d'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 et d'inviter les élu.e.s à y participer;
ATTENDU QU'IL	y a lieu d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 13 au 17 février 2023 comme étant celle des <i>Journées de la persévérance scolaire</i> de notre arrondissement;
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce septième jour de février de l'année deux mille vingt-trois.

CA23 08 0046

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239415001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de nettoyage et de siphonnage des installations des Ateliers municipaux pour les années 2023 et 2024.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de nettoyage et de siphonnage des installations des Ateliers municipaux pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉ.

CA23 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239663001 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services de gardiennage dans les bâtisses publiques de l'arrondissement, pour une durée de deux ans - Soumission 22-19667.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Services de sécurités Neptune	685 963,85 \$
Trimax sécurité inc.	847 435,42 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	1 047 885,60 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Services de sécurités Neptune** le contrat pour des services de gardiennage dans les bâtisses publiques de l'arrondissement, pour une durée de deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **685 963,85 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19667;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1234054001 relatif à la prolongation du contrat pour des services de graphisme concernant les publications de l'arrondissement, pour les années 2023 et 2024 - Soumission 22-509.

ATTENDU le bon de commande 1536213, produit le 30 mai 2022, afin d'octroyer un contrat à Boo Design inc. au montant maximal de 27 887,19 \$, pour des services de graphisme concernant les publications de l'arrondissement, pour l'année 2022 - Soumission 22-509;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 22-509;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat à **Boo Design inc.** au montant maximal de **55 774,38 \$**, pour des services de graphisme concernant les publications de l'arrondissement, pour les années 2023 et 2024 - Soumission 22-509;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0049

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229350004 relatif à la prolongation du contrat pour des services d'entretien différenciés des espaces verts pour l'année 2023 - Soumission 21-18596.

ATTENDU la résolution CA21 080146 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 avril 2021 afin d'octroyer un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 91 372,99 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien différenciés des espaces verts pour l'année 2021 - Appel d'offres 21-18596;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 21-18596;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** au montant maximal de **95 064,45 \$**, taxes incluses, pour des services d'entretien différenciés des espaces verts pour l'année 2023 - Soumission 21-18596;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229350005 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2023 - Soumission 22-19329.

ATTENDU la résolution CA22 080221 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 17 mai 2022, afin d'octroyer un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 99 721,26 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour une période d'un an (2022) - appel d'offres 22-19329 - et autoriser une dépense totale de 109 693,39 \$, taxes incluses (contrat 99 721,26 \$; contingences 9 972,13 \$);

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 22-19329;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** au montant maximal de **101 715,68 \$**, taxes incluses, pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2023 - appel d'offres 22-19329;
- 2.- D'autoriser une dépense de **10 171,57 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **111 887,25 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229350006 relatif à la prolongation du contrat pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2023 - Soumission 22-19154.

ATTENDU la résolution CA22 080129 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2022, afin d'octroyer un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2022, au montant de 132 842,12 \$, taxes incluses - appel d'offres 22-19154 - et autoriser une dépense totale de 146 126,33 \$, taxes incluses (contrat : 132 842,12 \$; contingences : 13 284,21 \$);

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 22-19154;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2023, au montant de **135 498,96 \$**, taxes incluses - appel d'offres 22-19154;
- 2.- D'autoriser une dépense de **13 549,89 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **149 048,85 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239350001 relatif à une dépense en faveur de Lafarge Canada inc., pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2023 – Entente-cadre 1402405.

ATTENDU les besoins des Travaux publics en matière de pierre concassée et prémélangée pour l'exécution de divers travaux de voirie;

ATTENDU que l'entente-cadre 1402405 prendra fin le 23 avril 2023;

ATTENDU qu'une nouvelle entente-cadre entrera en vigueur et viendra prendre le relais pour la fourniture des mêmes matériaux;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser, tel que prévu à l'entente-cadre 1402405, laquelle se terminera le 23 avril 2023, une dépense maximale de **135 000 \$**, taxes incluses, en faveur de **Lafarge Canada inc.** ou en faveur du prochain fournisseur qui sera recommandé par le biais de la nouvelle entente-cadre à être adoptée;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1233152001 relatif à une dépense additionnelle pour des services professionnels visant la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et le collecteur (hors rue), conformément à l'entente-cadre 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080277 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 28 juin 2022, octroyant un contrat au montant de 222 238,74 \$ à la firme FNX-INNOV inc. pour la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et le collecteur (hors rue) et de réhabilitation d'égout et d'aqueduc sur la rue Duchesne, conformément à l'entente-cadre 19-006;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour compléter les travaux;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **27 232,98 \$** en faveur de **FNX-INNOV inc.**, pour des services professionnels visant la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et le collecteur (hors rue), conformément à l'entente-cadre 19-006.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239193002 visant à affecter le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 1 344 000 \$, afin de permettre la révision des restrictions du stationnement dans Saint-Laurent.

ATTENDU que tout solde du surplus de gestion, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins;

ATTENDU que les restrictions de stationnement actuelles ne peuvent répondre ni aux besoins de la population ni aux prévisions;

ATTENDU que l'arrondissement reçoit déjà plusieurs requêtes citoyennes concernant des restrictions de stationnement manquantes, trop contraignantes ou non uniformes;

ATTENDU que l'objectif de l'utilisation de ce surplus libre sur une période de deux ans, est de pouvoir implanter une nouvelle signalisation pour régir le stationnement sur la voie publique et, pour y parvenir, permettre, entre autres, l'embauche de ressources humaines temporaires pour l'installation desdites enseignes, l'achat de biens et de services ainsi que la préparation d'un plan de communication;

ATTENDU que dans un futur proche l'arrondissement accueillera une nouvelle infrastructure de transport d'envergure avec cinq nouvelles stations du REM ainsi qu'une multitude de nouveaux projets de développement urbain et que cette révision et harmonisation des restrictions de stationnement sur le territoire de Saint-Laurent sont indispensables pour répondre plus adéquatement aux besoins futurs en matière de gestion du stationnement et pour assurer des services municipaux mieux adaptés à la population.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'affecter le surplus libre de l'arrondissement, pour un montant de 1 344 000 \$ afin de permettre la révision des restrictions du stationnement sur le territoire de l'arrondissement et en autoriser son transfert au compte concerné;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0055

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239350007 visant à autoriser la signature d'une entente d'aide financière avec sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada, pour la réalisation du projet de construction d'une rampe extérieure accessible, de 2 portes extérieures accessibles et le réaménagement de 3 portes accessibles ainsi que de 2 salles de bain accessibles au chalet du parc Saint-Laurent, accepter de recevoir un montant maximal de 100 000 \$ et autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite entente et autoriser le chef de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à signer tout autre document administratif dans le cadre de cette entente d'aide financière.

ATTENDU que le projet de construction d'une rampe extérieure accessible, de 2 portes extérieures accessibles et le réaménagement de 3 portes accessibles ainsi que de 2 salles de bain accessibles au chalet du parc Saint-Laurent fait partie des projets constituant le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que ce projet de construction vise à assurer l'accessibilité universelle aux installations aquatiques du parc Saint-Laurent et que ces travaux seront réalisés lors de la réfections des installations aquatiques du parc;

ATTENDU que la signature de l'entente d'aide financière représente un soutien budgétaire pour la réalisation de l'aspect accessibilité universelle du projet;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer une entente d'aide financière avec sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada, pour la réalisation du projet de construction d'une rampe extérieure accessible, de 2 portes extérieures accessibles et le réaménagement de 3 portes accessibles ainsi que de 2 salles de bain accessibles au chalet du parc Saint-Laurent;
- 2.- D'accepter de recevoir un montant maximal de 100 000 \$;
- 3.- D'autoriser le chef de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à signer tout autre document administratif dans le cadre de cette convention d'aide financière.

ADOPTÉ.

CA23 08 0056

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909013 visant à adopter une déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels de Saint-Laurent pour leur permettre de venir en aide au nombre croissant de demandeurs d'asile sur le territoire.

ATTENDU la situation d'hébergement des quelque 50 000 personnes demandeuses d'asile qui ont franchi la frontière canado-américaine, de façon régulière et irrégulière, via le chemin Roxham entre 1^{er} janvier 2022 et le 5 décembre 2022;

ATTENDU que, combiné à la crise de logement qui persiste dans la métropole et aux délais pour recevoir un permis de travail ou un chèque d'aide sociale, ces demandeurs d'asile se retrouvent en situation grave, que l'on peut même qualifier de crise humanitaire;

ATTENDU que le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent et ses membres se préoccupent de la situation des demandeurs d'asile sur le territoire;

ATTENDU que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne soutient pas financièrement l'accompagnement des demandeurs d'asile, sauf exception;

ATTENDU que les ressources en dépannage alimentaire de Saint-Laurent constatent une augmentation importante de personnes demandeuses d'asile parmi leur clientèle;

ATTENDU que la présence des hôtels d'hébergement temporaire sur le territoire et à proximité de l'aéroport de Montréal contribuent à accentuer la demande de services de la part des organismes sociocommunautaires de Saint-Laurent;

ATTENDU que le COSSL et d'autres acteurs du milieu constatent une augmentation des demandeurs d'asile dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance;

ATTENDU que les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux services de garde à contribution réduite et que cela constitue un obstacle important à la poursuite des démarches d'immigration et à l'intégration;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De demander au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de financer davantage les organismes qui répondent aux besoins des personnes demandeuses d'asile et qui ne sont pas financés pour cette clientèle;
2. De recommander aux grands organismes philanthropiques de créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes en sécurité alimentaire du territoire;
3. De demander au gouvernement du Canada d'assurer que les personnes demandeuses d'asile logées dans les hôtels reçoivent toutes les informations et le suivi dont elles auraient besoin;
4. De réclamer au gouvernement du Québec d'ouvrir des centres d'hébergement temporaires pour des personnes demandeuses d'asile qui se retrouve en situation d'itinérance;
5. D'encourager le gouvernement du Québec de permettre aux demandeurs d'asile d'avoir accès aux services de garde à contribution réduite.

ADOPTÉ.

CA23 08 0057

Soumis sommaire décisionnel numéro 1232839002 autorisant un don à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés victimes des séismes survenus le 6 février 2023, touchant la Turquie et la Syrie.

ATTENDU que plus de 5000 personnes, selon des bilans provisoires, ont été tuées le lundi 6 février 2023 dans le sud-est de la Turquie et en Syrie voisine par un puissant séisme de magnitude 7,8, suivi quelques heures plus tard par une forte réplique, et que l'aide internationale se mobilisait après ces secousses;

ATTENDU que ce bilan ne cesse de s'alourdir, un très grand nombre de personnes restant piégées sous les bâtiments effondrés qui se comptent par milliers;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite apporter une aide financière à la Croix-Rouge canadienne afin de soutenir la population sinistrée de la Turquie et de la Syrie;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés victimes des séismes survenus le 6 février 2023, touchant la Turquie et la Syrie;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0058

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299001 visant à offrir un appui de principe au projet immobilier Norgate porté par le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et visant l'acquisition et la transformation du bâtiment situé au 1745, rue Décarie (ci-après le « Bâtiment »).

ATTENDU que le Bâtiment ciblé par le projet immobilier collectif Norgate comprend actuellement 2 étages, a été construit en 1966 et que le sous-sol est aussi aménagé;

ATTENDU que, selon le règlement sur le zonage de l'arrondissement (RCA08-08-0001), le Bâtiment est localisé dans la zone réglementaire S12-040 qui autorise la classe générique « 2251 Service socioculturel » qui inclut, entre autres, les usages de centre culturel, centre des loisirs, service social, lieu de réunion à des fins communautaires, etc. L'usage « 2241-04 enseignement spécialisé » y est aussi autorisé;

ATTENDU que le projet préliminaire nécessite des ajustements réglementaires, notamment pour les usages d'habitation et de garderie, ainsi que pour des normes telles que la hauteur du bâtiment et du nombre de cases de stationnement;

ATTENDU que ces ajustements réglementaires peuvent faire l'objet d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI – RCA10-08-5);

ATTENDU que le futur propriétaire et gestionnaire du Bâtiment sera l'OBNL récemment créé, soit le Collectif 1745 dont la demande a été déposée et acceptée auprès du Registraire des entreprises du Québec le 24 janvier 2023;

ATTENDU que ce projet novateur combinant espaces pour les organismes communautaires et logements sociaux pour les nouveaux arrivants permettra de répondre aux enjeux de manque de locaux à coût abordable pour les organismes sociocommunautaires du territoire de l'arrondissement, ainsi qu'aux besoins criants de logement pour les nouveaux arrivants et les populations en situation de vulnérabilité;

ATTENDU que le projet prévoit également un Centre de la Petite Enfance pour lequel des démarches seront entreprises auprès du ministère de la Famille;

ATTENDU que le fait pour l'arrondissement d'être impliqué dans ce projet dès son origine signale une volonté significative d'intervenir positivement auprès de la population en général, mais plus spécifiquement auprès des clientèles les plus vulnérables nécessitant un accompagnement dans leur parcours d'intégration à la société d'accueil;

ATTENDU que le quartier Norgate, dans lequel se situe le Bâtiment visé par le projet immobilier Norgate, est un des secteurs les plus défavorisés sur l'île de Montréal (105^e rang sur 111 voisinages à Montréal au niveau de la défavorisation matérielle de la population), et un des quartiers les plus cosmopolites accueillant une majorité de nouveaux arrivants;

ATTENDU que la réalisation du projet d'acquisition et de transformation du Bâtiment permettra de préserver et de bonifier l'offre de services sociocommunautaires de proximité pour les résidents de ce secteur, en plus d'offrir des logements sociaux avec soutien communautaire pour les nouveaux arrivants, dans un contexte de crise du logement;

ATTENDU que le volet résidentiel du projet est primordial afin de pouvoir acquérir le bâtiment dans les délais respectant les clauses de l'offre d'achat;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir et d'accorder l'appui de principe de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet immobilier Norgate, lequel est porté par le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et qui concerne l'acquisition et la transformation du bâtiment situé au 1745, rue Décarie.

ADOPTÉ.

CA23 08 0059

Soumis sommaire décisionnel numéro 1232839001 autorisant deux versements, d'une somme de 548 950 \$ chacun, en faveur de Développement économique Saint-Laurent, pour l'année 2023, conformément à l'entente de gestion en vigueur 2023-2025.

ATTENDU que Développement économique Saint-Laurent (ci-après « DESTL ») est un organisme ayant pour mission principale de favoriser la rétention et l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire de l'arrondissement ainsi que la création et le maintien d'un climat d'investissement favorable;

ATTENDU la résolution adoptée le 6 décembre 2022 (CA22 080551) par le conseil d'arrondissement approuvant une entente de gestion et le bail de location du 710, rue Saint-Germain intervenu entre Ville de Montréal et DESTL;

ATTENDU que l'article 4 de l'entente de gestion prévoit que l'arrondissement verse annuellement à DESTL une contribution de base équivalent au montant de la contribution de l'année précédente indexé de 1 %;

ATTENDU qu'un solde de 19 808,01 \$ payable en 2022 a été conservé afin de maintenir le service informatique jusqu'en mars 2023;

ATTENDU que cet élément n'est plus prévu dans la nouvelle entente 2023-2025;

ATTENDU que le paiement des sommes prévues sera effectué en deux versements, le premier étant le dernier jour de février d'une année, le second étant le dernier jour d'août de cette même année;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le paiement de deux versements égaux de 548 950 \$ en faveur de Développement économique Saint-Laurent, pour l'année 2023, conformément à l'entente de gestion en vigueur et plus précisément aux dates qui y sont mentionnées;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0060

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236879001 relatif à un soutien financier au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2023.

ATTENDU que le Musée des maîtres et artisans du Québec (MUMAQ) est un organisme reconnu par l'arrondissement et constitue, par le fait même, un partenaire majeur en matière de culture;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement le MUMAQ, l'arrondissement contribue à faciliter l'accès à la culture et à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le Musée est également impliqué au sein de la concertation locale et développe des activités faisant la promotion de l'interculturalisme et de la cohésion sociale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2023;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer le protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0061

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1233984001).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} février 2023, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA23 08 0062

Le règlement numéro RCA08-08-0001-157 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1229299006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA22 080568);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-157 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA23 08 0063

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-158 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1239469001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-158 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 20 février 2023, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA23 08 0064

Soumis sommaire numéro 1224509002 relatif à l'adoption d'un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc.

ATTENDU qu'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été présenté et déposé afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc.

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue, et ce conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent, visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra à une date à être déterminée en mars 2023 et au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA23 08 0065

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il sera proposé un règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme (04-047) pour y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc.

(1224509002 – 04-047)

ADOPTÉ.

CA23 08 0066

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239299001 visant à autoriser la signature d'un acte de servitude notarié portant sur la localisation d'un stationnement hors site situé au 4855-4885, rue Marc-Blain en faveur des propriétés situées au 4707-4747 et 4767-4787, rue Levy.

ATTENDU que le propriétaire du terrain situé au 4855-4885, rue Marc-Blain (lot 4 467 120) projette de fournir des espaces de stationnement et un droit d'accès sur une partie de sa propriété, en faveur des propriétés situées aux 4707-4747 et 4767-4787, rue Levy (lots 1 164 136 et 1 164 145);

ATTENDU que l'acheteur potentiel des bâtiments situés aux 4707-4747 et 4767-4787, rue Levy souhaite établir cette entente dans le but de fournir des cases de stationnement supplémentaires à de futurs bailleurs;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5.56 du *Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage*, lorsque la disposition 5.56 est indiquée à la grille des usages et des normes, le stationnement requis pour un usage peut être localisé en tout ou en partie sur un autre terrain que celui de l'usage desservi, à certaines conditions. Les terrains impliqués sont situés dans la zone B06-002, dans laquelle la disposition spéciale 5.56 est indiquée;

ATTENDU qu'un acte de servitude notarié portant sur la localisation du stationnement hors site a été envoyé par le requérant à la direction de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un projet d'acte de servitude soumis par le propriétaire du terrain situé au 4855-4885, rue Marc-Blain (lot 4 467 120) qui projette de fournir des espaces de stationnement et un droit d'accès sur une partie de sa propriété, en faveur des propriétés situées aux 4707-4747 et 4767-4787, rue Levy (lots 1 164 136 et 1 164 145) dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2.- D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou son substitut à signer l'acte de servitude, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ.

CA23 08 0067

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214003 relatif à la création de postes permanents d'inspecteurs d'arrondissement à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU que depuis quelques années, l'arrondissement cherche à revoir son modèle d'application des règlements pour assurer une plus grande couverture du territoire;

ATTENDU qu'un projet d'évaluation a été réalisé afin d'évaluer nos pratiques actuelles et que la conclusion de ce dernier est que les équipes d'inspection n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer le suivi de certains règlements qui pourraient être appliqués sur le champ et qui ne demandent pas d'expertise spécifique;

ATTENDU que la création de ces effectifs additionnels nous permettra d'assurer une présence en continue sur le territoire, d'améliorer notre capacité à répondre rapidement aux requêtes et de collaborer avec les différentes divisions pour aider à l'identification et au suivi de différents règlements;

ATTENDU les arguments mentionnés précédemment, nous recommandons la création de onze (11) postes permanents d'inspecteurs d'arrondissement (travaux, circulation et propreté) à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement (emploi : 720090 – SBA : XX8600 - groupe de traitement 008).

ATTENDU que la création de ces nouveaux postes prendra effet le 11 février 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à compter du 11 février 2023, onze (11) postes permanents d'inspecteurs d'arrondissement - (travaux, circulation et propreté) - (emploi : 720090 – SBA : XX8600 - groupe de traitement 008) à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214075 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi de préposé aux équipements de signalisation à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'afin d'optimiser les espaces de stationnement sur rue et de permettre un entretien adéquat, l'équipe de signalisation de la voirie doit procéder à l'installation de nouveaux panneaux de restrictions de stationnement dans certains secteurs de l'arrondissement permettant ainsi d'uniformiser les restrictions;

ATTENDU que pour ce faire, il est recommandé de créer une banque de 11 520 heures dans l'emploi de préposé aux équipements de signalisation (emploi : 611710 - groupe de traitement 9 - clé comptable : 304736-03101 – SBA : XX8600) sur une période de 2 ans, à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer une banque d'heures TBHR équivalant à 11 520 heures dans la fonction de col bleu de préposé aux équipements de signalisation (emploi : 611710, SBA : XX8600, centre d'opération : 304736-03101 - groupe de traitement :09) à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour une période de 2 ans;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0069

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214001 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de plombier à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de plombier est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Pascal Lefort (matricule: 100331600), employé col bleu admissible, au poste de plombier à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (poste : 89580 - emploi : 601720 - SBA : 362221 - centre d'opération 304741 – Groupe de traitement 017 des cols bleus), avec effet rétroactif au 14 janvier 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0070

Dépôt du Bilan des projets prioritaires 2022, réalisés dans le cadre de la planification stratégique 2022-2025 de l'arrondissement de Saint-Laurent (sommaire décisionnel 1239745001).

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, le conseiller Aref Salem, le conseiller Jacques Cohen et la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du Bilan des projets prioritaires 2022, réalisés dans le cadre de la planification stratégique 2022-2025 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA23 08 0071

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 29

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le conseiller **Aref Salem** souligne que les événements en Turquie et en Syrie sont dramatiques et qu'il y a déjà 7 800 morts. Une importante mobilisation des communautés a lieu à Montréal et il note l'importante communauté syrienne qui vit à Saint-Laurent qui se mobilise massivement pour venir en aide aux victimes. Il espère que les Montréalais seront généreux.

Il mentionne que l'incendie à la COCLA s'agit également d'un triste événement. Les dommages sont importants pour cet organisme essentiel aux communautés. Il est également attristé par la fermeture des autres commerces touchés par cet incident.

Il rappelle que le 11 février prochain, il y aura une conférence dans le cadre de la COP15 avec madame Mélissa Lafontaine, et qu'une autre conférence aura également lieu le 14 mars. L'inscription en ligne est obligatoire afin d'y assister.

Il ajoute que dans le cadre de la relâche scolaire, de nombreuses activités y sont prévues pour les jeunes à l'arrondissement. Il rappelle la Féerie d'hiver qui aura lieu au parc Gohier le 19 février prochain et invite les citoyens à venir en grand nombre.

Il mentionne que le mois de février est le Mois de l'histoire des Noirs et que de nombreuses activités se déroulent un peu partout en ville. Les citoyens intéressés doivent se rendre sur le site dédié à cet événement.

Enfin, il rappelle que la Saint-Valentin a toujours lieu le 14 février.

La **conseillère Annie Gagnier** souligne les événements actuels qui frappent durement la Turquie et la Syrie, offre son soutien sans réserve et demande à la population de Saint-Laurent d'aider généreusement.

Concernant la résolution relative à la demande d'aide financière pour venir en aide aux organismes qui aident les réfugiés et demandeurs d'asile, elle se dit très contente de cette déclaration unanime des élus à ce sujet. La demande d'aide est énorme et cela devient décourageant pour ces organismes qui ne sont plus en mesure d'offrir l'ensemble des services qu'ils avaient l'habitude d'offrir.

Elle se dit très heureuse avec le projet de transformation du YMCA à venir et tient à souligner le travail extraordinaire des organismes qui participent au projet.

Le conseiller **Jacques Cohen** transmet ses plus sincères condoléances aux victimes des séismes survenus en Turquie et en Syrie.

Il rappelle également la prochaine Féerie d'hiver qui aura lieu au parc Gohier dans quelques jours.

Il mentionne qu'il est très utile de visiter le site montreal.ca qui offre de très bons conseils pour se protéger du froid et protéger nos résidences.

La **conseillère Vana Nazarian** rappelle que certains événements nous obligent à constater la fragilité de la vie et sa préciosité. L'incendie sur le boulevard Décarie il y a quelques jours entraînant un arrêt complet des activités du restaurant communautaire de la COCLA qui venait en aide aux personnes immigrantes en est un bel exemple. Elle espère un retour rapide à leurs activités essentielles.

Elle souligne également les deux tremblements de terre en Turquie et en Syrie dont certaines villes sont fortement affectées. Une importante mobilisation est en cours à Montréal, car les besoins sont importants et elle souligne la donation, somme toute symbolique, de ce soir.

Elle rappelle ensuite la Semaine des enseignantes et des enseignants, qui a lieu du 5 au 11 février, qui se veut une occasion de saluer l'engagement remarquable des enseignantes et des enseignants qui travaillent à la réussite éducative des élèves du Québec, tout en contribuant au développement de notre société.

Enfin, elle souligne la Semaine de la persévérance scolaire, qui aura lieu du 13 au 17 février prochain, qui vise à rappeler aux élèves, aux parents, au personnel du réseau scolaire, aux employeurs et à l'ensemble des acteurs régionaux qu'ils sont tous indispensables et qu'ils ont un rôle à jouer dans la persévérance scolaire des jeunes.

CA23 08 0072

La deuxième période des questions du public débute à 21 h 44.

Aucune question n'a été posée.

CA23 08 0073

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 45.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2023.
